

COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES CIFE

SA à Conseil d'Administration au capital social de 24 000 000 €
Challenge 92, 101, Avenue François Arago
92000 NANTERRE

RCS NANTERRE 855 800 413 – APE 6420 Z

Code ISIN : FR0000066219
Euronext – Compartiment C
www.infe.fr

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2020

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de la société **CIFE** sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, le Lundi 28 décembre 2020 à 14h30 au siège social **Challenge 92, 101 Avenue François Arago 92000 NANTERRE**.

AVERTISSEMENT – COVID-19

Eu égard aux incertitudes résultant du contexte de l'épidémie du Covid-19 et des mesures administratives prises pour limiter ou interdire les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, **la Société CIFE pourrait être conduite à modifier, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur, le lieu, la forme ainsi que les modalités de déroulement, de participation et de vote à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2020.**

Le cas échéant, les modalités définitives de l'Assemblée Générale seront précisées sur le site internet de la Société (www.infe.fr, rubrique « Finance », puis onglet « Assemblée Générale »). En tout état de cause, la Société invite ses actionnaires à consulter régulièrement le site internet de la Société pour se tenir informés des actualités et modalités définitives relatives à l'Assemblée Générale du 28 décembre 2020.

En outre, le Conseil d'administration invite à la plus grande prudence dans ce contexte et recommande à chaque actionnaire de privilégier le vote par correspondance ou le pouvoir au président plutôt qu'une présence physique.

L'ensemble des modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée sont les suivantes :

- L'avis préalable de réunion à l'Assemblée Générale comportant l'ordre du jour et le projet de résolutions a été publié le 20 novembre 2020 au "Bulletin des Annonces Légales Obligatoires" n° 140.
- L'avis de projet de fusion a été publié le 25 novembre 2020 au "Bulletin Officiel des annonces Civiles et Commerciales" n° 229A.
- L'avis de projet de fusion a été publié le 27 novembre 2020 au "Bulletin des Annonces Légales Obligatoires" n° 143.
- L'avis de convocation à l'Assemblée Générale sera publié le 07 décembre 2020 au "Bulletin des Annonces Légales Obligatoires" n° 147. Il sera également publié dans "Les Affiches Parisiennes" édition du 04 décembre 2020.
- Le dossier de convocation incluant l'avis de convocation, l'ordre du jour, l'avis de projet de fusion, le rapport du Conseil d'Administration, le projet de résolutions et les modalités de participation et de vote à cette Assemblée est disponible sur le site internet de **CIFE** à l'adresse www.infe.fr. Ces documents sont adressés directement aux actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif.
- L'intégralité des documents et informations réglementaires (Projet de traité de fusion, rapports du Commissaire à la fusion, états financiers...) est disponible sur le site internet de la société **CIFE**.

Dans le respect des conditions légales, Tout actionnaire peut demander à la Société l'envoi de l'ensemble des documents et renseignements prévus par l'article R.225-83 du Code de Commerce. Enfin, les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents qui seront déposés sur le bureau de l'Assemblée Générale au siège social ou administratif de la Société.

Fait à Saint-Herblain, le 3 décembre 2020.

Contact : contact.cife@etpo.fr